



Les mares agricoles font partie du paysage rural traditionnel et sont utiles à la survie de nombreuses espèces.

Préservation de la biodiversité

Lettres ouvertes au Parlement européen

Face au constat alarmant d'un déclin généralisé de la biodiversité, de nombreuses sociétés zoologiques européennes se sont adressées au Parlement européen afin de plaider pour une prise en considération adéquate de la protection de l'environnement au travers de la Politique agricole commune (PAC) et de la Directive-cadre sur l'eau.

L'Europe n'échappe pas au constat des déclin d'espèces de plus en plus prononcés, et ce dans des groupes aussi différents que les insectes, les amphibiens, les oiseaux ou les mammifères. Les causes en sont multiples et pour la plupart imputables aux activités anthropiques. Parmi celles-ci, l'intensification des pratiques agricoles a conduit non seulement à une dégradation et une homogénéisation des paysages mais aussi à une contamination des sols et des eaux avec des effets toxiques immédiats ou par accumulation le long des chaînes alimentaires. Alors que traditionnellement, l'agriculture permettait le maintien d'une riche biodiversité de par la création d'habitats variés, favorables à de nombreuses espèces, les nouvelles pratiques intensives et de monoculture sont devenues incompatibles avec la

persistance de riches communautés biologiques. Or, c'est bien cette biodiversité qui permet le bon fonctionnement des écosystèmes naturels et agricoles à moyen et long terme. Peu de régions résistent encore à cette intensification des pratiques agricoles, mais les derniers bastions représentent toujours des exemples d'une intégration possible et nécessaire entre agriculture et biodiversité.

Dans ce contexte, la Société européenne d'herpétologie (SEH), regroupant des spécialistes des amphibiens et reptiles d'une quarantaine de pays, s'est jointe à d'autres sociétés zoologiques européennes pour parler d'une seule voix et alarmer le Parlement européen et les États membres. Cette démarche rejoint les différentes initiatives citoyennes et scientifiques qui ne cessent de plaider pour une meilleure protection de la biodiversité. Elle s'est traduite par deux lettres ouvertes^a cet automne 2019 : la première relative à la réforme de la Politique agricole commune^b et la deuxième, alors que la COP 25 vient de débuter, sur la Directive-cadre sur l'eau^c (DCE). Ces campagnes mettent en avant la nécessité de prendre en considération de manière adéquate la biodiversité lors de la révision de la PAC et



de donner le cadre nécessaire pour maintenir et préserver l'environnement sans perte de revenus pour les agriculteurs. Les aides agro-environnementales se sont révélées essentielles et peuvent être très efficaces si elles sont bien développées et distribuées. À titre d'exemple, elles ont montré leur intérêt en favorisant la préservation de mares agricoles, assurant dès lors la subsistance des communautés d'eau douce dont les amphibiens en déclin font partie ainsi qu'une multitude d'espèces venant s'y abreuver, mais aussi en assurant la conservation des haies et des lisières forestières qui sont des habitats terrestres favorables au déplacement ou à l'établissement de nombreux organismes. Ainsi des améliorations tant au sein de la PAC qu'au travers d'initiatives gouvernementales ou mises en place par les agriculteurs ont permis de pérenniser localement ces habitats-clés et ainsi les espèces sauvages qui y sont inféodés. Cependant, la part environnementale de ces aides au sein de l'enveloppe budgétaire est insuffisante et parfois incohérente pour assurer la pérennité de la diversité biologique. Les transitions vers une agriculture intensive sont souvent rendues plus faciles que celles encourageant une

agriculture intégrant réellement une dimension « biodiversité ». Les aides agro-environnementales devraient davantage valoriser les environnements-clés associés au maintien d'une cohésion fonctionnelle au travers du paysage agricole et ce, tant en ce qui concerne les milieux aquatiques que les espaces terrestres. Mais au-delà d'un maintien quantitatif des habitats, cela implique la préservation de milieux de qualité. La surexploitation et l'emploi de pesticides et d'engrais sont dès lors des menaces conduisant à l'altération des milieux et des espèces. La Directive-cadre sur l'eau peut ainsi offrir un premier rempart assurant un contexte de préservation, peut-être encore insuffisant, mais élémentaire pour garder nos ressources en eau à un niveau de qualité suffisant et de là maintenir un équilibre d'espèces adéquat. Bien qu'établie en l'an 2000, sa mise en œuvre a toutefois eu un retard considérable, n'atteignant dès lors pas ses objectifs initiaux d'amélioration de la qualité de l'ensemble des masses d'eau. Le récent bilan de qualité rendu par la Commission européenne le 10 décembre 2019^d sur la nécessité de la Directive-cadre sur l'eau et sur une meilleure intégration de la qualité de l'eau dans le domaine de l'agriculture est un élément positif dans cette perspective. Le renforcement de la directive et son application par les différents états membres est ainsi un prérequis nécessaire pour agir en amont, notamment en lien avec la PAC pour une vision globale plus respectueuse de l'environnement naturel. ■

Texte et photo : Mathieu Denoël,
président de la SEH et
directeur de recherches du FNRS
à l'unité FOCUS de l'université de Liège

Notes

a- Les textes intégraux sont consultables notamment dans le volet « news » du site web de la SEH (www.seh-herpetology.org).

b- L'appel est disponible sur le site du centre allemand pour la recherche intégrative en biodiversité (iDiv, www.idiv.de).

c- Appel complet disponible en anglais sur : <https://scientists4wfd.com>

d- Voir le site de la Commission européenne (<https://ec.europa.eu>).

en bref

RONGEURS

Les rats des villes ne se laissent pas prendre !

Photo : Jacques Coatmeur



Le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) sait éviter les pièges.

Christiane Denys, spécialiste des rongeurs au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, propose une synthèse intéressante sur l'étude des rats en ville (rats bruns ou surmulots, *Rattus norvegicus*). Le fait que ces animaux sont difficile à étudier, méfiant et donc compliqués à contrôler, se vérifie dès que l'on cherche à en savoir plus sur eux sur le terrain. Sur les cinq hectares du Jardin des plantes de Paris, une équipe a installé d'un côté des caméras, de l'autre des pièges pour les capturer vivants. Le but était de les identifier, les relâcher et ainsi suivre leurs mouvements et leurs activités. Le bilan est assez spectaculaire. En 1 000 occasions de piégeage, seule une dizaine d'individus a été capturée tandis qu'en 5 mois les images des caméras ont estimé la population locale à environ 600 rats.

Source : Denys C. 13/11/2019. The Conversation.